

Décision n° 2017-0125
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 janvier 2017
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la Société Réunionnaise du Radiotéléphone
pour un réseau ouvert au public du service fixe
dans les départements de La Réunion (974) et de Mayotte (976)

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 03-1115 de l'Autorité de régulation des télécommunications du 16 octobre 2003 fixant les conditions techniques et d'exploitation générales de la bande de fréquences 17,7-19,7 GHz pour des liaisons de transmissions du service fixe ;

Vu la décision n° 03-1118 de l'Autorité de régulation des télécommunications du 16 octobre 2003 fixant les conditions techniques et d'exploitation générales de la bande de fréquences 12,75-13,25 GHz pour des liaisons de transmissions du service fixe ;

Vu la décision n° 2005-0174 de l'Autorité de régulation des télécommunications du 24 février 2005 fixant les conditions d'exploitation des réseaux radioélectriques du service fixe point à point dans la bande 17,7-19,7 GHz pour les départements d'outre-mer, la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que le département de Mayotte ;

Vu la décision n° 2013-0522 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 16 avril 2013 fixant les conditions d'utilisation des fréquences radioélectriques par les installations radioélectriques des liaisons point à point du service fixe dans la bande de fréquences 22,00-23,60 GHz ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 7 novembre 2016 portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 12 décembre 2016 de la Société Réunionnaise du Radiotéléphone, reçue le 5 janvier 2017 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 13-0710 du 23 juillet 2013 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la Société Réunionnaise du Radiotéléphone ;

Décide :

Article 1. La Société Réunionnaise du Radiotéléphone est autorisée, dans les bandes 12,75-13,25 GHz, 17,7-19,7 GHz et 22,00-23,60 GHz à utiliser des fréquences radioélectriques selon les conditions techniques précisées dans les annexes 1 à 7 à la présente décision.

Article 2. La présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est attribuée pour une durée de dix ans à compter de la date de la présente décision.

Article 3. Le titulaire de la présente autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques est assujéti au paiement des redevances de mise à disposition de fréquences radioélectriques et de gestion, selon les modalités fixées par le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié susvisé.

Article 4. La présente décision ne dispense pas de la délivrance d'autres autorisations requises pour la mise en place et l'exploitation des liaisons, notamment de l'accord mentionné à l'article R. 20-44-11 (5°) du CPCE, ainsi que de l'accord de la coordination internationale des fréquences aux frontières mentionné à l'article R. 20-44-11 (8°) du CPCE.

Article 5. Le renouvellement de la présente autorisation ne peut être accordé au titulaire qu'après une nouvelle demande déposée au moins quatre mois avant la date d'échéance de la présente décision.

Article 6. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la Société Réunionnaise du Radiotéléphone.

Fait à Paris, le 24 janvier 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe 1 à la décision n° 2017-0125 en date du 24 janvier 2017
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Référence Arcep : SR001310

<u>STATION A</u>	<u>STATION B</u>
Site d'émission : S PIERRE PITON MARTIN Site SRR - Piton du Bassin Martin 97410 SAINT-PIERRE	Site d'émission : ENTRE DEUX EQUERRE 2 32, Chemin de l'Equerre cadastré AV 170 97414 ENTRE-DEUX
Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 30' 39" E Latitude : 21° 18' 55" S Altitude NGF : 390 m	Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 27' 41" E Latitude : 21° 16' 16" S Altitude NGF : 313 m
Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 15 m	Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 20 m
Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_13_ASNK_4QAMà2048QAM_234Mbit/s_1+ 0_MA	Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_13_ASNK_4QAMà2048QAM_234Mbit/s_1+ 0_MA
Caractéristiques Radio : Fréquence : 12 905,00 MHz Largeur du canal : 28 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 22 dBm Débit : 234 Mbits/s Liaison bidirectionnelle	Caractéristiques Radio : Fréquence : 13 171,00 MHz Largeur du canal : 28 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 22 dBm Débit : 234 Mbits/s Liaison bidirectionnelle
Antenne (référence constructeur) : RFS SC2-127B Gain : 36,0 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3	Antenne (référence constructeur) : RFS SC2-127B Gain : 36,0 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3
Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec	Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec
PIRE Max : 27 dBW	PIRE Max : 27 dBW

Annexe 2 à la décision n° 2017-0125 en date du 24 janvier 2017
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Référence Arcep : SR001311

<u>STATION A</u>	<u>STATION B</u>
Site d'émission : S LOUIS CENTRALE Site SRR - Le Gol - Centrale Thermique - RN 97450 SAINT-LOUIS	Site d'émission : SAINT LOUIS CANNOTS Les Canots - Chemin Louis Lebon 97421 SAINT-LOUIS
Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 23' 52" E Latitude : 21° 16' 50" S Altitude NGF : 17 m	Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 25' 17" E Latitude : 21° 14' 39" S Altitude NGF : 409 m
Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 57 m	Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 12 m
Type d'équipement (référence constructeur) : ALCATEL 9518_MPR_256QAM_180Mbit/s_1+0	Type d'équipement (référence constructeur) : ALCATEL 9518_MPR_256QAM_180Mbit/s_1+0
Caractéristiques Radio : Fréquence : 18 428,75 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Verticale Puissance nominale : 18 dBm Débit : 180 Mbits/s Liaison bidirectionnelle	Caractéristiques Radio : Fréquence : 19 438,75 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Verticale Puissance nominale : 18 dBm Débit : 180 Mbits/s Liaison bidirectionnelle
Antenne (référence constructeur) : RFS SC2-190A Gain : 39,0 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3	Antenne (référence constructeur) : RFS SC2-190A Gain : 39,0 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3
Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec	Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec
PIRE Max : 26 dBW	PIRE Max : 26 dBW

Annexe 3 à la décision n° 2017-0125 en date du 24 janvier 2017
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Référence Arcep : SR001312

<u>STATION A</u>	<u>STATION B</u>
Site d'émission : S LOUIS CENTRALE Site SRR - Le Gol - Centrale Thermique - RN 97450 SAINT-LOUIS	Site d'émission : SAINT LOUIS OUAKI 38 CHEMIN GUICHARD LA RIVIERE 97450 SAINT-LOUIS
Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 23' 52" E Latitude : 21° 16' 50" S Altitude NGF : 17 m	Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 26' 28" E Latitude : 21° 16' 41" S Altitude NGF : 159 m
Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 57 m	Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 12 m
Type d'équipement (référence constructeur) : ALCATEL 9518_MPR_256QAM_180Mbit/s_1+0	Type d'équipement (référence constructeur) : ALCATEL 9518_MPR_256QAM_180Mbit/s_1+0
Caractéristiques Radio : Fréquence : 18 401,25 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 18 dBm Débit : 180 Mbits/s Liaison bidirectionnelle	Caractéristiques Radio : Fréquence : 19 411,25 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 18 dBm Débit : 180 Mbits/s Liaison bidirectionnelle
Antenne (référence constructeur) : RFS SCX2-190A Gain : 39,0 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3	Antenne (référence constructeur) : RFS SCX2-190A Gain : 39,0 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3
Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec	Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec
PIRE Max : 26 dBW	PIRE Max : 26 dBW

Annexe 4 à la décision n° 2017-0125 en date du 24 janvier 2017
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Référence Arcep : SR001313

<u>STATION A</u>	<u>STATION B</u>
Site d'émission : S PIERRE PITON MARTIN Site SRR - Piton du Bassin Martin 97410 SAINT-PIERRE	Site d'émission : LE TAMPON KERVEGUEN Site SRR - Kerveguen - 50 Chemin Isautier 97430 LE TAMPON
Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 30' 39" E Latitude : 21° 18' 55" S Altitude NGF : 390 m	Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 30' 53" E Latitude : 21° 16' 02" S Altitude NGF : 637 m
Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 21,2 m	Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 27 m
Type d'équipement (référence constructeur) : ALCATEL 9518_MPR_128QAM_158Mbit/s_1+0	Type d'équipement (référence constructeur) : ALCATEL 9518_MPR_128QAM_158Mbit/s_1+0
Caractéristiques Radio : Fréquence : 18 401,25 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Verticale Puissance nominale : 19 dBm Débit : 158 Mbits/s Liaison bidirectionnelle	Caractéristiques Radio : Fréquence : 19 411,25 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Verticale Puissance nominale : 19 dBm Débit : 158 Mbits/s Liaison bidirectionnelle
Antenne (référence constructeur) : RFS SBX3-190A Gain : 42,1 dBi Diamètre : 0,9 m Classe ETSI : 3	Antenne (référence constructeur) : RFS SBX3-190A Gain : 42,1 dBi Diamètre : 0,9 m Classe ETSI : 3
Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec	Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec
PIRE Max : 30 dBW	PIRE Max : 30 dBW

Annexe 5 à la décision n° 2017-0125 en date du 24 janvier 2017
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Référence Arcep : SR001314

<u>STATION A</u>	<u>STATION B</u>
Site d'émission : KOUNGOU LA CARRIERE Site TDF - Koungou La Carrière 97690 KOUNGOU	Site d'émission : KOUNGOU LONGONI 3 Site TDF - Réservoir du Port - Longoni 97690 KOUNGOU
Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 45° 11' 52" E Latitude : 12° 44' 39" S Altitude NGF : 191 m	Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 45° 10' 08" E Latitude : 12° 43' 25" S Altitude NGF : 45 m
Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 12 m	Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 18 m
Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_18_ASNK_4QAMà1024QAM_224Mbit/s_2+ 0_MA_X	Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_18_ASNK_4QAMà1024QAM_224Mbit/s_2+ 0_MA_X
Caractéristiques Radio : Fréquence : 18 428,75 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 17 dBm Débit : 224 Mbits/s Liaison bidirectionnelle	Caractéristiques Radio : Fréquence : 19 438,75 MHz Largeur du canal : 27,5 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 17 dBm Débit : 224 Mbits/s Liaison bidirectionnelle
Antenne (référence constructeur) : RFS SBX2-190B Gain : 38,8 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3	Antenne (référence constructeur) : RFS SBX2-190B Gain : 38,8 dBi Diamètre : 0,6 m Classe ETSI : 3
Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec	Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec
PIRE Max : 25 dBW	PIRE Max : 25 dBW

Annexe 6 à la décision n° 2017-0125 en date du 24 janvier 2017
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Référence Arcep : SR001315

<u>STATION A</u>	<u>STATION B</u>
Site d'émission : S PIERRE PITON MARTIN Site SRR - Piton du Bassin Martin 97410 SAINT-PIERRE	Site d'émission : LE TAMPON RAYMOND POINCARE rond point raymond poincare 97418 LE TAMPON
Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 30' 39" E Latitude : 21° 18' 55" S Altitude NGF : 390 m	Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 55° 30' 56" E Latitude : 21° 17' 11" S Altitude NGF : 496 m
Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 15 m	Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 38,5 m
Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_23_ASNK_4QAMà2048QAM_234Mbit/s_1+ 0_MA	Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_23_ASNK_4QAMà2048QAM_234Mbit/s_1+ 0_MA
Caractéristiques Radio : Fréquence : 22 296,75 MHz Largeur du canal : 28 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 17 dBm Débit : 234 Mbits/s Liaison bidirectionnelle	Caractéristiques Radio : Fréquence : 23 304,75 MHz Largeur du canal : 28 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 17 dBm Débit : 234 Mbits/s Liaison bidirectionnelle
Antenne (référence constructeur) : RFS SB1-220B Gain : 35,6 dBi Diamètre : 0,3 m Classe ETSI : 3	Antenne (référence constructeur) : RFS SB1-220B Gain : 35,6 dBi Diamètre : 0,3 m Classe ETSI : 3
Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec	Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 1,0 dB Em 0,0 dB Rec
PIRE Max : 22 dBW	PIRE Max : 22 dBW

Annexe 7 à la décision n° 2017-0125 en date du 24 janvier 2017
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
Référence Arcep : SR001316

<u>STATION A</u>	<u>STATION B</u>
Site d'émission : KOUNGOU MASSAKINI Massakini 97600 Koungou	Site d'émission : KOUNGOU LA CARRIERE Site TDF - Koungou La Carrière 97690 KOUNGOU
Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 45° 13' 15" E Latitude : 12° 45' 23" S Altitude NGF : 110 m	Coordonnées géographiques (WGS-84) : Longitude : 45° 11' 52" E Latitude : 12° 44' 39" S Altitude NGF : 191 m
Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 23,5 m	Hauteur de l'antenne par rapport au sol : 21 m
Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_13_ASNK_4QAMà1024QAM_224Mbit/s_2+ 0_MA_X	Type d'équipement (référence constructeur) : SIAE AGS20_13_ASNK_4QAMà1024QAM_224Mbit/s_2+ 0_MA_X
Caractéristiques Radio : Fréquence : 12 849,00 MHz Largeur du canal : 28 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 22 dBm Débit : 224 Mbits/s Liaison bidirectionnelle	Caractéristiques Radio : Fréquence : 13 115,00 MHz Largeur du canal : 28 MHz Polarisation : Horizontale Puissance nominale : 22 dBm Débit : 224 Mbits/s Liaison bidirectionnelle
Antenne (référence constructeur) : RFS SBX1-127C Gain : 31,5 dBi Diamètre : 0,3 m Classe ETSI : 3	Antenne (référence constructeur) : RFS SBX1-127C Gain : 31,5 dBi Diamètre : 0,3 m Classe ETSI : 3
Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 2,0 dB Em 0,0 dB Rec	Pertes (guide d'onde, branchement, atténuateur) : 2,0 dB Em 0,0 dB Rec
PIRE Max : 22 dBW	PIRE Max : 22 dBW